

## DÉLIBÉRATION

### OBJET : BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de BELCODÈNE, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Patrick PIN, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 28/03/2023.

Présents : Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Nathalie CRESPIY, Julie MACHET, Gilbert CIAMPI, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFEDE, Valérie SCOTTO DI CESARE.

Absents : Barbara GANGI

Procurations : Laurent JULLIEN a donné procuration à Jean-Robert DAGORN, Audrey CICCARIELLO a donné procuration à Evelyne COQUERAN, Sandrine MAROC a donné procuration à Gabriel SCHANG, Jean-François BERNARD a donné procuration à Claudia CUORDIFEDE

Secrétaire de séance : Evelyne COQUERAN

**N°2023-005**

Sur proposition de M. le Maire,  
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DÉCIDE :

D'ADOPTER le budget primitif 2023 qui se résume comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :	2 159 353.67 €
Recettes :	2 159 353.67 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	3 812 791.51 €
Recettes :	3 812 791.51 €

TOTAL DU BUDGET : 5 972 145.18 €

Conforme au registre des délibérations,  
Belcodène, le 04 avril 2023.

Le Maire,  
Patrick PIN



La secrétaire de séance,  
Evelyne COQUERAN

